

Bulletin du 18 avril 2024

Les nouveautés par rapport au bulletin du 11 avril sont indiquées en rouge.

RESUME

Culture	Organisme/soin	P	I	Intervention
Céréales	Fumure azotée			Derniers apports (avant épiaison)
	Vivaces			Lutte chimique contre vivaces
	Régulateur			Application d'un régulateur selon la météo
Betteraves	Limaces			Suivi et épandage de granulés
	Adventices			Intervention en fonction de la stratégie
Pommes de terre	Mildiou			Premier foyer annoncé en pdt primeurs
Tournesol	Corneilles			Mesures de protection dès la levée
Herbages	Météo des prés			

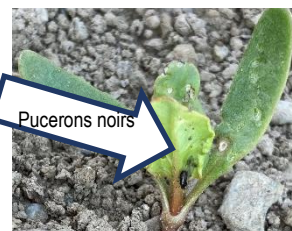
P=Présence (■=aucun ; ■=faible ; ■=fréquent) I=Intervention (■=peu de cas ; ■=à surveiller/à prévoir ; ■=suivi impératif).

L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité du signataire. N'utiliser que des produits de traitement des plantes homologués, des liens plus précis se trouvent sur [notre site](#). Utilisez le produit phytosanitaire avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le détail des exigences d'utilisation des produits est résumé dans un [fichier Excel](#) et les **fiches techniques AGRIDEA**.

Pucerons de la betterave : stratégie de lutte

Il est important de distinguer le **puceron vert du pêcher** (transmission initiale des jaunisses) et les **pucerons noirs** (transmission des jaunisses au sein de la parcelle) afin de cibler au mieux la lutte. **Les contrôles de cette semaine mettent en évidence des pucerons verts sur quelques parcelles précoces sur La Côte**. En l'état, il n'est toutefois pas encore possible de connaître la virulence de ces pucerons. Les expériences des dernières années indiquent cependant que la protection des jeunes stades (avant 10 feuilles) est primordiale.



Sur les **parcelles qui ne sont pas destinées à être protégées**, aucune intervention n'est à envisager, le choix variétal devrait permettre de limiter les dégâts des viroses. La météo de ces prochains jours limitera le vol. Il est possible en tout temps de désinscrire les parcelles.

Sur les **parcelles avec protection**, les interventions débiteront dès que les 2 vraies feuilles seront bien déployées. Il est important de renouveler la protection tous les 10 à 15 jours, une intervention est estimée comme insuffisante. Trois substances actives sont homologuées : ACETAMIPRIDE à 0.2 kg/ha + mouillant et correction de la dureté de l'eau, SPIROTETRAMAT à 0.45 l/ha + huile et FLONICAMIDE 0.14 kg/ha + mouillant. Le flonicamide doit être appliqué en dehors du vol des abeilles lorsque des plantes en fleurs ou des exsudats de pucerons attirent les abeilles dans la parcelle. Il est essentiel de limiter la dérive sur d'éventuelles parcelles de colza voisines.

	Avril	Mai	Juin	Juillet
Vol pucerons		Début	fin	
Interventions		Movento SC/Teppeki (efficacité 10 à + 15 j.) Movento SC/Teppeki (efficacité 10 à 15 j.) ACETAMIPRIDE (soumis à autorisation)		
Protection				

Selon des observations étrangères, l'acétamipride pourrait avoir une efficacité contre les larves de charançon de la betterave. La présence du charançon va donc faire l'objet d'un réseau d'observation et l'intervention contre le puceron à l'aide de l'ACETAMIPRIDE interviendra dès l'apparition du charançon. Ainsi les deux ravageurs seraient présents simultanément sur les parcelles et pourraient être contrôlés.

CEREALES

Stade: 1 noeud à apparition des barbes (orge)

Fumure

Le 3ème apport joue un rôle important sur le rendement et la qualité du grain. Il sera apporté avant le gonflement de la tige. Un apport retardé permet d'influencer légèrement la teneur en protéine du blé mais lors de période de sécheresse, son absorption peut être retardée voir réduite.

Désherbage de printemps: (FT 2.3.9, 2.3.12)

Les conditions sont propices aux interventions spécifiques contre les vivaces ([chardon](#), [liseron](#) ou [rumex](#)). **Les interventions se feront avec des hormones (FLUROXYPYR) ou des sulfonilurées (FT 2.3.9) au plus tard lorsque la dernière feuille sera présente.** Lorsque du gaillet est également présent, préférer les produits contenant du FLUROXYPYR, du FLORASULAME ou de l'AMIDOSULFURON.

Il est important d'inclure la présence de bleuets ou de camomille dans le choix des produits.

Toutes les racines de **betteraves** n'ont pas gelé cette année ; pour éviter la production de graines, il est important de les arracher manuellement (pour la betterave Conviso) ou de choisir une sulfonilurée pour les betteraves standard. **Laisser quelques jours entre l'application de régulateurs et les herbicides.**



Régulateurs de croissance (FT 2.4.1)

Les conditions sont propices à l'application de régulateurs. Les produits à base de TRINEXAPAC seul (ex. Moddus) peuvent être appliqués jusqu'à CD 37, le Prodax pourra être utilisé jusqu'au stade gonflement (FT 2.4.5) **Les produits à base d'ETHEPHON s'utiliseront au plus tard à l'apparition des barbes.** Seul Prodax peut être mélangé avec certains herbicides. Respecter les restrictions de mélange avec les fongicides. Attendre 5 jours entre l'application d'un régulateur à base de TRINEXAPAC et d'un herbicide (14 jours pour l'ETHEPHON). Laisser un témoin non traité permet d'évaluer l'agressivité du produit et son effet régulateur.

Maladies foliaires de l'orge (FT 2.5.3)

Les maladies ([rhynchosporiose](#), [helminthosporiose](#), [rouille naine](#) et [oïdium](#)) sont observées dans le [réseau d'observation](#). Dans certaines parcelles la présence de rouille est relativement forte.

L'application sur la dernière feuille complètement développée est la stratégie la plus rentable dans nos régions. Le mélange avec ETHEPHON est possible.

Les produits contenant du PROTHIOCONAZOLE possèdent une certaine efficacité contre les grillures. Laisser un témoin non traité pour évaluer l'efficacité des interventions.

Seuil orge	% atteint
oïdium	25-50 feuilles F1-3
helminthosporiose et rhynchosporiose	15-25 feuilles F1-3
rouille naine	30 feuilles F1-3
grillures	1ers symptômes

Maladies du blé (FT 2.5.3)

Malgré des conditions favorables de cet hiver, la [rouille jaune](#) n'est que peu observée actuellement dans le [réseau d'observation](#). La [septoriose](#) est présente sur les feuilles du bas. **La progression de la maladie sur les feuilles supérieures se fera en fonction des précipitations, il faut 2 à 3 semaines pour voir les dégâts sur les nouvelles feuilles. Lors d'une application sur la dernière feuille, les produits contenant le groupe FRAC 7 (SDHI) sont à privilégier.** Les cultures présentent beaucoup de taches physiologiques qui ne doivent pas être confondues avec les maladies (pas de points noirs au centre des taches). Si le seuil est dépassé, choisir dans la FT [2.5.15](#) un fongicide adapté.

Seuil blé	% atteint
piétin verse	15-20 tiges
oïdium	25-50 feuilles F1-3
rouille brune	10 feuilles F1-3
rouille jaune	3-5 feuilles F1-3
septoriose	20 feuilles F4

Certains engrais ([voir liste](#)) peuvent influencer l'impact des maladies (oïdium, septoriose). L'application se fait de manière préventive. La plupart ne sont pas des produits phytosanitaires et sont également utilisables dans le programme sans PPh (Extensio).

Laisser un **passage non traité** pour évaluer l'efficacité des interventions. Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#).

Ravageurs

Les œufs de [criocères](#) sont maintenant présents mais ils sont souvent lavés par les précipitations. **Contrôler la présence de larves entre l'apparition de la dernière feuille et la floraison pour décider d'une intervention.** Si le seuil de 2 larves/ tige (2 larves/F1 dès épiaison) est dépassé, on pourra traiter le soir avec Audienz + mouillant (pas sur orge et avoine). Gazelle 120 FL est soumis à [autorisation](#) en toutes régions.

Les [chlorops](#) (œufs blancs de 2 mm de long) peuvent provoquer des dégâts principalement sur les **céréales de printemps**. La lutte contre les chlorops se fera avec les insecticides mentionnés sur la FT [2.6.3](#) jusqu'au stade sortie de la dernière feuille si 20% des talles présentent des œufs ([autorisation](#) SPP nécessaire).

BETTERAVES

La présence de [limaces](#) est à contrôler dès la levée en particulier dans les semis sous litière. Nous recommandons d'alterner les produits à base de METALDEHYDE et de PHOSPHATE DE FER afin de respecter les restrictions d'utilisation (max. 700 g de METALDEHYDE /ha et intervalle minimum de 14 jours).



Désherbage

Sur les parcelles les plus précoces, la première intervention d'herbicide ciblera les colza ou chénopodes (FT [3.3.3-6](#)). Les précipitations améliorent l'efficacité des herbicides racinaires. **L'intervention avec Conviso One sera gérée en fonction du stade des chénopodes (2 à 4 feuilles), il est recommandé de spliter (2 x 0.5 l/ha). L'ajout d'huile à chaque intervention est indispensable à une bonne efficacité.**

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#).

L'OSAV a communiqué que l'utilisation des produits à base de triflurosulfuron (Début ou Début DuoActive) sera interdite au 1er avril 2025. Il est donc essentiel de ne pas garder ces produits en stock.

Pucerons

Le réseau d'observation des [pucerons](#) vecteurs des jaunisses et des [charançons](#) est en place afin suivre leur arrivée. Des dépassements du seuil puceron (2 pucerons verts sur 50 plantes) sont constatés sur 2 parcelles semées mi-mars dans la région de La Côte. Sur les parcelles qui permettent l'utilisation des insecticides la stratégie de protection contre les pucerons sera basée prioritairement sur les produits à base de SPIROTETRAMAT (Movento SC) à 0.45 l/ha + huile et FLONICAMIDE (Teppeki) 0.14 kg/ha + mouillant. Ces produits ne sont pas soumis à autorisation en PER et les interventions se feront dès que les premières vraies feuilles seront bien développées (végétation capable d'absorber le produit)

Les produits à base d'ACETAMIPRIDE (0.2 kg/ha + mouillant et correction de la dureté de l'eau) seront réservés à la dernière intervention dans l'espoir d'avoir un éventuel contrôle des charançons. Ils sont soumis à [autorisation](#).

Altise

Le vol d'**altise** s'intensifie avec l'augmentation des températures. Les plantes tolèrent jusqu'à 25% de perte de feuillage. L'intervention est soumise à [autorisation](#), le choix des produits inclura les conditions d'utilisation ([FT 3.6.5](#)) et la mise en place d'un témoin non traité. Les pyréthrinoides ne sont pas sélectives et leur impact environnemental est très important, leur utilisation doit donc être bien réfléchi.



POMMES DE TERRE

Désherbage (FT [4.33](#))

Le [désherbage mécanique](#) (FT [4.31](#)) est possible sur des parcelles sans vivaces et avec une pression faible de gailllets.

En PER, le désherbage chimique peut s'appliquer en pré-levée ou en post-levée. La FT [4.33](#) donne les stratégies d'application des herbicides à base de METRIBUZINE en fonction de la sensibilité des variétés (lorsqu'elle est connue).

Très sensible	Annabelle, Jazzy, Venezia, Laura, Innovator
Sensible	Agata, Lady Christl, Queen Anne, Jelly, Kiebitz, Lady Rosetta, Pirol
Peu sensible	Celtiane, Charlotte, Ditta, Victoria, Agria, Ivory Russet, Markies, Lady Claire, Verdi
Non sensible	Amadine, Erika, Désirée, Fontane

Avant de traiter, laisser les buttes se raffermir au moins 2 jours après le dernier buttage. Une répétition du buttage permet également une lutte mécanique contre les adventices.

Mildiou (FT [4.53/54](#))

Un premier foyer a été annoncé à Ecublens sur primeurs.

Les conditions sont propices au développement du [mildiou](#). Dans les parcelles de pommes de terre primeur, il est important de surveiller le mildiou lorsque les cultures sont découvertes et de privilégier l'application de produits avec un effet anti-sporulant. Si vous découvrez un foyer de mildiou avertissez-nous, s'il vous plaît, au plus vite au 021 557 99 00.

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#).

L'OSAV a communiqué que l'utilisation des produits à base de métiram (Aviso, Metiram WG, Polyram DF) sera interdite au 1er juillet 2025. Ces produits sont donc utilisables pour cette saison et la suivante.

MAÏS

BIO

Des faux-semis avant la mise en place du maïs permettent de détruire les plantules et ainsi limiter les levées d'adventices dans les cultures.

Corneilles et corbeaux

L'utilisation de semences traitées au Korit 420 FS est encore possible pour cette année. Pour la première fois, un produit naturel à base de poivre a été homologué par l'OSAV jusqu'au 31 août 2024. Le Black Pepper Oleoresin (BPO) commercialisé sous le nom d'Ibisio peut être traité sur les semences de maïs. A notre connaissance, les variétés de maïs suivantes devraient être proposées avec ce traitement :

Maïs ensilage précoce	DKC3218
Maïs ensilage et grain	DKC3434, DKC3400, DKC3888, DKC3939, DKC4598

Un semis profond (>6 cm) permet de limiter le prélèvement de graines. Il est essentiel d'enfouir les grains de maïs à la surface afin d'éviter d'attirer les corneilles. Il existe de nombreux moyens pour effrayer les corneilles, **mais il faut modifier le dispositif tous les 3 à 4 jours**. Alternier les méthodes : ballons à hélium, corneille morte posée dans une caisse, bandes à oiseaux, plumes plantées dans le sol, etc.



Diverses expériences montrent qu'une présence de végétation au moment du semis pourrait diminuer l'attractivité de la culture.

Désherbage (FT [5.3.3-4](#))

La culture de maïs se prête bien au sarclage dès le stade 3 feuilles de la culture. Auparavant, un passage de herse étrille est possible avant la germination du maïs (voir [FT 5.3.1-2](#)).

Le désherbage chimique de **prélevée** n'est pas autorisé en PER, sauf pour les traitements en bande.

Lutte contre le souchet dans le maïs (FT 20.46)

La culture de maïs est bien indiquée pour lutter contre le [souchet comestible](#) (FT [FT 5.3.7-9](#)).

Après un faux-semis, appliquer un produit contenant du S-METOLACHLORE (**dernière année d'utilisation**) en pré-semis et incorporer à 10-15cm de profondeur ; une [autorisation](#) est nécessaire en PER.

TOURNESOL

Semis

Semer à une densité de 75'000 grains par hectare. Diverses expériences montrent qu'une présence de végétation au moment du semis pourrait diminuer l'attractivité de la culture pour les oiseaux, il est ainsi possible de semer du blé (30 à 50 kg/ha incorporé légèrement) qui sera détruit ultérieurement par le désherbage afin d'éviter la concurrence. Cette végétation peut créer une diversion.



Il est important d'anticiper les dégâts de [corneilles](#) et de pigeons qui pénètrent généralement en début de journée sur les parcelles. La tige est sectionnée et, à la différence des dégâts de limaces, il ne reste pas de traces de végétation ([mesures de lutte](#)).

Avec les précipitations, surveillez également les [limaces](#) dès la levée. La durée de protection des granulés anti-limaces est variable en fonction des précipitations.

Désherbage (FT 8.31-34)

Les [FT 8.3.1-2](#) décrivent les possibilités de [désherbage mécanique](#). Prévoir une combinaison des outils de sarclage dès le stade cotylédons.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Tournesol	Herse étrille		6-10 **		2-6 **	2-6 **	2-6 ***	6-10 ***	6-10 ***	
	Houe rotative		6-10	6-10	>10	>10	>10	>10	>10	
	Etrille rotative				2-6	2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse à dent				2-6	2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse étoile				2-6	2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse avec doigts				2-6	2-6	2-6			

Le désherbage chimique du tournesol doit être effectué en prélevée ([FT 8.3.3](#)). La variété P64HE118 pourra être traitée avec Express SX à 30 g/ha au stade 2-4 feuilles puis à 30 g/ha au stade 6 feuilles du tournesol (env. 10 jours d'intervalle). Le sarclage permet également de pallier au manque d'efficacité des herbicides.

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#).

POIS PROTEAGINEUX

Le [désherbage mécanique](#) se fera en fonction de la portance du sol. L'intervention est délicate dès que les vrilles se touchent sur la ligne.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Pois protéagineux	Herse étrille		2-6 *			2-6 ***	2-6 ***	2-6 ***	2-6 ***	
	Houe rotative		6-10			6-10	>10	>10		
	Etrille rotative					2-6	2-6	2-6		

Le désherbage chimique de post-levée se fera jusqu'au stade 3 étages de vrilles ([FT 10.31](#)) par la suite, les adventices sont trop développées.

Une intervention plus spécifique contre les graminées avec un graminicide spécifique est également possible. Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#), en portant une attention particulière à la BENTAZONE et à l'ACLONIFENE.

Anthracnose (FT 10.51/53)

Un fongicide n'est généralement rentable que sur pois d'automne. Contrôler la présence de l'[anthracnose](#) dès début floraison, le seuil est atteint dès l'apparition des premiers symptômes. La pression des maladies augmente avec ces précipitations. *Amistar* et *Horizon/Fezan* (1l/ha) sont homologués. Il est recommandé de laisser un témoin qui permet d'évaluer l'efficacité du fongicide et il n'est que rarement rentable de sortir du programme fédéral.

FEVEROLE

La féverole se prête bien au désherbage mécanique, semée à 30 cm et plus d'interligne, un sarclage est possible.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Féverole	Herse étrille		2-6 *			2-6 *	2-6 *	2-6 *		
	Houe rotative		6-10			6-10	>10	>10		
	Etrille rotative					2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse à dent					2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse étoile					2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse avec doigts							3-4		

LUPIN

Le désherbage se fera en prélevée selon la FT [Lu 9.31-32](#). Respecter les [conditions d'utilisation](#) des produits (ACLONIFEN).

Un interligne de 20 à 30 cm permet un désherbage mécanique à l'aide d'une sarcluse dès le stade 2 à 3 feuilles. Les écartements plus larges peuvent engendrer des salissements plus importants.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Lupin	Herse étrille		2-6 *			2-6 *	2-6 *	2-6 **	6-10 **	6-10 **
	Houe rotative		6-10			6-10	6-10	>10	>10	>10
	Etrille rotative					2-6	2-6	2-6	2-6	2-6
	Sarcluse à dent					2-6	2-6	2-6	2-6	2-6
	Sarcluse étoile					2-6	2-6	2-6	2-6	2-6
	Sarcluse avec doigts						2-6	2-6		

SPB

Les **bandes pour organismes utiles** sont composées de différentes fleurs qui constituent au fil de la saison une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs et les auxiliaires (p. ex. guêpes parasitoïdes). Ces insectes peuvent contribuer au contrôle naturel des ravageurs dans les cultures voisines (pucerons et criocères). Le montant des contributions à la biodiversité est de frs./ha 3300.- et elles sont comptées dans les SPB. Les surfaces doivent êtreensemencées avant le 15 mai pour une durée d'au moins 100 jours, sur toute la longueur de la culture et en bandes de 3 à 6 m de large. Seuls les mélanges de semences reconnus peuvent être utilisés.

La lutte en plantes par plante est possible dès que les vivaces sont suffisamment développée

Dosage (boille à dos) pour 10l	Rumex	Liserons	Chardon	Séneçons	Chiendent	Protection
Ally Tabs ¹⁾ + 20 ml de Gondor	3 tab					
Simplex ²⁾	50 ml		100 ml	100 ml		S2,Sh, V
Picobello et divers	100 ml		50 ml			S2,Sh, V
Lontrel, Clío (103 g clopyralide/l) + 50 ml d'huile			30 ml			
Aloplex, Rapper (720 g clopyralide/kg) + 20 ml d'huile			4 g			
Fusilade Max et divers					100 ml	
Targa Super et divers					100 ml	V

¹⁾ 2 tablettes pour 1.5 l (+ 10 ml de Gondor) si application avec seringue ou mèche

²⁾ 1 application jusqu'à fin août/2 ans. 25 ml/1 l avec seringue et appareil à mèche

HERBAGES

Lutte rumex au printemps (FT 17.32)

Traiter avec ASULAM en période de croissance active du **rumex** (entre 16 et 22° C). Si les pissenlits sont en fleur dans la parcelle, il est interdit d'appliquer de l'ASULAM, afin d'éviter les résidus d'antibiotiques dans le miel.

Les interventions sur les prairies temporaires et permanentes ne sont pas soumises à autorisation.



Météo des prés

Les températures plus fraîches de cette semaine calment la pousse de l'herbe.

Zone	Somme T °C 16 avril	500 °C Fin déprimage	650 °C Fauche précoce (ensilage/séch.)
Vevey (405m)	700		X
Bière (684m)	598		X
Oron (829m)	543	X	

[Explications](#) du calendrier fourrager

Suivi pousse de l'herbe

La pousse effective de l'herbe mesurée la semaine passée était de 140 kg de MS par ha à Yvonand, c'est beaucoup ! Avec une telle croissance, il est possible de se faire rapidement dépasser. Heureusement, les températures de la semaine vont fortement calmer la pousse. Il faut donc tabler sur une croissance moindre (estimation à 80-100 kgMS/ha).

Avec une ration distribuée à crèche (environ 60% de l'ingestion), une surface totale de pâture d'environ 6.5 ha est nécessaire pour un troupeau de 50 vaches laitières.

Le [tableur](#) « Météo des prés » vous aide à calculer la part complémentaire à la pâture en fonction de votre troupeau et des surfaces à disposition (une version est également disponible pour les [vaches allaitantes](#)).

Gérer son stock d'herbe sur pied

L'estimation du stock d'herbe sur pied peut se faire avec la méthode de la botte (cf. bulletin précédent) ou plus précisément avec un herbomètre. A cette période, viser un retour sur les parcelles de 15 à 21 jours de repos, en fonction de votre stock.

En système de pâturage tournant, on atteint l'optimum entre la qualité et la quantité d'herbe lorsque l'on rentre dans les parcelles entre 10 et 12 cm de hauteur (dès le 2ème tournus). La sortie se fait lorsqu'on atteint 4 à 5 cm de hauteur d'herbe (talon de la botte visible, cf. l'illustration). Il est très important de mettre une forte pression de pâture au printemps, afin de favoriser une repousse de qualité tout au long de la saison.

Hauteurs d'entrée optimales dans les parcs



Hauteurs optimales de sortie des parcs



Quelques conseils pratiques dans les [podcasts](#) de Proconseil.

Au-delà de 18 cm, il est préférable d'exclure la parcelle dans le premier tour de pâture afin de la laisser pour la fauche et revenir dessus pour la 2ème utilisation lorsque les besoins en surface de pâture augmentent (notamment en début d'été).

Gérer ses prairies de fauche

Les ensilages sont en cours **et les foin de séchoir vont bientôt débiter.**

Une fauche précoce permet non seulement d'améliorer la qualité du fourrage, mais aussi de favoriser un volume intéressant pour la 2e coupe et suivantes. La hauteur de coupe à 7-8 cm permet une repousse rapide et limite la souillure du fourrage.

Par contre, dans les parcelles destinées à être pâturées, une fauche à 5-6 cm est recommandée pour favoriser l'appétence de la repousse et éviter une montée du plateau de tallage.

Les mélanges céréales-légumineuses semés cet automne évoluent rapidement. **Le seigle va bientôt commencer à épier.** Pour une récolte de qualité, faucher au stade début épiaison, dès les premiers épis visibles. Cela permet également de libérer la parcelle rapidement pour un semis de maïs dans de bonnes conditions.

Les mélanges à base de tritcale sont plus tardifs.

Luzerne

Les luzernières suivent le rythme de croissance observé dans le reste des prairies, et une première récolte se rapproche. Voici quelques conseils des bonnes pratiques pour exploiter au maximum son potentiel sans pénaliser sa pérennité.

- **Stade de récolte** : Pour une première exploitation de la luzerne, le stade début bourgeonnement est un bon compromis entre qualité fourragère et rendement.

- **Récolte** : il est bien connu que la qualité fourragère se trouve dans les feuilles de luzerne et c'est pour cela qu'il est important de minimiser les pertes à la récolte. Les passages de pirouette (à vitesse de rotation réduite) sont conseillés si les feuilles sont encore tendres et, si possible, le matin. L'utilisation d'un retourneur d'andains est plus avantageuse que la pirouette ou l'andaineur rotatif et permet de réduire fortement les pertes par brisures.

• **Semis de nouvelles parcelles de luzerne** : bien que les recommandations soient similaires à celles concernant les prairies multi-espèces, certains points sont spécifiques à la luzerne. Elle requiert des sols bien drainés, un pH supérieur à 6.5 et bien pourvu de phosphore et potasse. Pour atteindre des bons rendements, une fumure de fond est nécessaire (p. ex. 20-30 tonnes de fumier par hectare). Veillez à laisser environ 5 ans entre 2 cultures de luzernes et éviter de sursemer de la luzerne dans une luzernière car elle est auto-toxique et la germination est fortement pénalisée.

Pour plus d'information sur la culture de luzerne n'hésitez pas à consulter la fiche technique 9.7.1.1 « Prairies temporaires – La luzerne cultivée » du classeur « Production fourragère ».

Pensez également au sauvetage des faons !

Avant de faucher, pensez à faire contrôler vos prairies pour le sauvetage des faons (ce service est gratuit). Pour cela, vous pouvez contacter votre interlocuteur local, au minimum la veille de la fauche

Responsables par région

Alpes	Jean-Claude Roch	079 688 39 58
Broye	Jean-Michel Vessaz	079 730 31 91
Jura Nord VD	Daniel Golaz	078 847 14 66
Ouest vaudois	Raymond Bourguignon	079 626 54 71
Plateau	Roger Stettler	079 266 40 65
Vallée de Joux	Sylvain Morel	079 294 11 28

Fumure

Un apport de 30 U d'azote pourra se faire après la première coupe sous forme minérale ou organique, selon le stock d'engrais de ferme.

Sur les prairies intensives et au sol superficiel, l'apport de soufre peut être raisonné à l'aide de la fiche technique 5.8.1 « Fumure soufrée dans les prairies » du classeur « Production fourragère ». Il peut être nécessaire notamment pour les deuxièmes coupes et peut se faire avantageusement sous forme de sulfate d'ammoniaque, sulfate de Mg, kiesérite ou gypse.

L'apport de soufre directement dans la fosse à lisier est déconseillé car il est plus onéreux, moins ciblé et augmente les odeurs lors de l'épandage (dégagement de H₂S).

Céréales (dérive et eaux de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive eau	E20m	H	2,4-D Plus, Biplay SX, Concert SX, Constar, Refine Extra SX, Trinity, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D Flüssig
		F	Caramba, Comfort, Elatus Era, Input, Pronto Plus, Prosaro Plus, Sirocco
		I	Gazelle 120 FL, Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar
	E100m	I	Cypermethrine
Dérive biotopes	B3m	H	Agiliti, Atlantis Flex, Basagran SG, Cleave, Effican SG, Husar Plus, Kusak SG, Monitor, Othello, Pedian SG, Starane Max
	B6m	H	Archipel, Ariane C, Atlantis Star, Axial One, Biathlon 4D, Capri Twin, Cerelex, Florasustar, Globus, Othello Star, Pacifica Plus (0.2 kg/ha), Pixxaro EC, Primus, Refine Extra SX, Sprinter, Starane XL
	B20m	H	Ally Power, Ally SX =< 25 g/ha, Biplay SX, Concert SX, Constar, Express Max SX, Express SX (45 g/ha), Finy =< 25 g/ha, Pacifica Plus (>0.2 kg/ha)
	B50m		Ally SX > 25 g/ha, Express SX (>45 g/ha), Finy >25 g/ha
Dérive installations publiques	P3m	H	2,4-D Plus, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D flüssig
		F	Bion
	P6m	H	Exelor, MCPP Combi, Plusstar
	P20m	H	Duplosan KV Combi
Ruissellement	1 pt	H	2,4-D Plus, Antilope (0.4 l/ha), Araldo (0.4 l/ha), Artist (0.5 – 0.9 kg/ha), Biplay SX, Boxer, Carmina 640, Condoral SC, Dancor 70 WG, Defi, Duplosan KV Combi, Exelor, Falkon, Golaprex Basic, Herold Flex (<1 l/ha), Herold SC (0.4 l/ha), MCPP Combi, Miranda (0.4 l/ha), Monitor, Oxidia, Pacifica Plus, Plusstar, Roxy EC, Sencor SC, Tarak, Trinity, Zepter, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D Flüssig
		F	Absolut, Adexar Top, Aviator Xpro, Bogard, Bronco Top, Comfort (0.75 l/ha), Difcor 250 SC, Elatus Era, Fandango, Input (0.75 l/ha), Kantik, Lumino, Pandora, Pronto Plus, Prosaro Plus (0.75 l/ha), Sico, Slick, Unix
		I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Pirimicarb 50 WG, Pirimor
	2 pts	H	Antilope (0.6 l/ha), Aduka, Araldo (0.6 l/ha), Constar, Herold Flex (1 l/ha), Herold SC (0.6 l/ha), Malibu, Miranda (0.6 l/ha), Naceto, Refine Extra SX,

		F	Comfort (1.25 l/ha), Input (1.25 l/ha), Pronto Plus, Proso Plus (1.25 l/ha)
	3 pts	H	Concert SX

Céréales (eaux souterraines)

Produits interdits ou à éviter			
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H		Avacco, Avero, Avoxa, Axial One, Basagran SG, Biathlon 4D, Concert SX, Constar, Derux, Effican SG, Falkon, Grant, Kusak SG, Pedian SG, Refine Extra SX
	F		Amistar, Globaztar SC
Restriction quantité	H		Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG Thifensulfuron (1 fois/3 ans) : Concert SX, Constar, Refine Extra SX Sulfosulfuron (1 fois/3 ans) : Monitor
	M		Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint
Restriction zone karstique	H		Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG

Betteraves sucrières (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Lenacil, Spark, Venzar
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	F	Ethosan, Sheriff , Spyrle
		I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
E100m	I	Aligator (> 0.3 l/ha), Cypermethrine, Decis Protech (> 0.5l/ha), Deltaphar (> 0.3 l/ha), Deltastar (> 0.3 l/ha)	
<u>Dérive biotopes</u>	B6m	H	Début, Select max 0.5 l/ha
	B20m	H	Select > 0.5 l/ha
Dérive installations publiques	P3m	H	Rapper
<u>Ruisselement</u>	1 pt	H	Lenacil, Spark, Venzar, Venzar 500 SC
		F	Bogard, Difcor 250 SC, Ethosan, Lumino, Sico, Slick, Sheriff , Spyrle
		I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Gazelle SG, Oryx Pro, Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Pistol
2 pts	H	Conviso One, Debut DuoActive	

Betteraves sucrières (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
<u>Zones de source</u> S2 ou S3	H		Braudio , Debut DuoActive, Lenacil, Select, Solanis, Spark, Tanaris, Venzar, Venzar 500 SC, Zeppelin
	F		Priory Top
Restriction quantité	H		Quinmerac (1 fois/2ans): Braudio , Solanis, Tanaris, Zeppelin
	M		Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint

Pommes de terre (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Artist (max. 2.5 kg/ha), Bandur, Baso, Challenge, Chanon, Dacthal SC, Dunovum, Firebird, Firebird Plus, Laguna, Mizuki, Sunrise
		F	Epoque, Ibiza SC, Mapro, Tisca, Signal

		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
Dérive biotopes	B6m	H	Select max 0.5 l/ha
	B20m	H	Select > 0.5 l/ha, Rimuron
Dérive installations publiques	P3m	R	Fazor, Germstop, Itcan SL 270
Ruissellement	1 pt	H	Arcade 880 EC, Boxer, Condoral SC, Dancor 70 WG, Defi, Golaprex Basic, Metric, Oxidia, Roxy EC, Sencor SC, Zepter
		F	Bogard, Difcor 250 SC, Eleto, Leimay, Lumino, Revus Top, Sico, Slick
		I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Gazelle SG, Oryx Pro, Pistol
	2 pts	H	Artist (1 kg/ha), Bandur (1 l/ha), Baso (1 l/ha), Chanon (1 l/ha), Challenge (1 l/ha), Dacthal SC (1 l/ha), Dunovum (herbicide), Firebird (herbicide), Firebird Plus (herbicide), Laguna (1 l/ha), Mizuki (herbicide), Sunrise (herbicide)
	3 pts	H	Artist (1.5-2.5 kg/ha), Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Challenge (2 l/ha), Dacthal SC (2 l/ha), Dunovum (défanage), Firebird (défanage), Firebird Plus (défanage), Mizuki (défanage), Sunrise (défanage), Laguna (2 l/ha)
		F	Kunshi, Nospor Combi
	4 pts	H	Bandur >2 l/ha, Baso >2 l/ha, Chanon > 2 l/ha, Challenge > 2 l/ha, Dacthal SC >2 l/ha, Laguna > 2 l/ha
		F	Epoque, Ibiza SC, Mapro, Signal

[Pommes de terre \(eau souterraine\)](#)

Produits interdits ou à éviter			
Zones de source S2 ou S3 ou Zu	H	Basagran SG, Effican, Kusak, Pedian SG, Select	
	F	Amistar, Fungifend, Globaztar SC, Infinito,	
Restriction quantité	H	Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG	
	F	Fluopicolide (1 fois/2ans): Infinito	
	I	Chlorantraniliprole (1 fois/2 ans): Coragen	
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	
Restriction zone karstique	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG	

[Tournesol \(dérive et eau de surface\)](#)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive	E20m	H	Bandur, Baso, Calado, Chanon, Dacthal, Laguna
		F	Priory Top, Sirocco
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Decis Protech (<0.3 l/ha), Deltaphar (<0.3 l/ha), Deltastar (<0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
Dérive biotope	B6m	H	Proman, Select (0.5 l/ha), Soletto
	B20m	H	Select (>0.5 l/ha)
Ru	1 pt	I	Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Pirimicarb 50 WG, Pirimor
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Dacthal (2 l/ha), Laguna (2 l/ha)

	4 pts	H	Bandur (3 l/ha), Baso (3 l/ha), Chanon (3 l/ha), Dacthal (3 l/ha), Laguna (3 l/ha)
--	-------	---	--

Tournesol (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H	Select	
	F	Priori Top	
Restriction quantité	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	

Pois protéagineux (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur, Baso, Brasan Duo, Chanon, Colzaphen, Dacthal SC, Laguna, Rodino ready, Successor 600
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Dérive biotopes</u>	B3m	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG
	B6m	H	Select (0.5 l/ha)
	B20m	H	Select (>0.5 l/ha)
		I	Affirm, Atac, Rapid
<u>Ruissellement</u>	1 pt	H	Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600
		I	Affirm, Aligator (max 0.3 l/ha), Atac, Cypermethrine, Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha), Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Rapid
	2 pts	H	Bandur (1 l/ha), Baso (1 l/ha), Chanon (1 l/ha), Dacthal SC (1 l/ha), Laguna (1 l/ha)
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Dacthal SC (2 l/ha), Laguna (2 l/ha)
	4 pts	H	Bandur (3 l/ha), Baso (3 l/ha), Chanon (3 l/ha), Dacthal SC (3 l/ha), Laguna (3 l/ha)

Pois protéagineux (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H	Basagran SG, Brasan Duo, Colzaphen, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG, Rodino ready, Select, Successor 600	
	F	Amistar, Globaztar SC	
Restriction quantité	H	Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG Pethoxamide (1 fois/2 ans): Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600	
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	
Restriction zone karstique	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG	

Lupin (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Techno 10 CS
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Ruisseau</u>	1 pt	H	Boxer, Défi, Golaprex Basic, Oxidia, Roxy EC
		I	Cypermethrine, Pirimicarb 50 WG, Pirimor,

2 pts	H	Bandur (1 l/ha)
3 pts	H	Bandur (2 l/ha)

Lupin (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter		
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H	-
	F	Amistar, Globaztar SC
Restriction quantité	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint